



Discussion d'arrêts du Tribunal fédéral

Prof. Dr. iur. Andreas Heinemann

Dr. iur. Arthur Brunner

Prof. Dr. iur. Marc Thommen



Droit pénal

Prof. Dr. iur. Marc Thommen

Cours Discussion d'arrêts du TF et de la CourEDH – semestre d'automne 2024Heure et lieu : Jeudi, 16:15 – 18:00, RAK-E-8

Date	Sujet(s)	ATF/documentation	Enseignant(e)
19.09.2024	Introduction	Voir documentation sur le site de la chaire Heinemann	Andreas Heinemann
26.09.2024	Annulation du cours	-	-
03.10.2024	Prêt ou donation	ATF 144 III 93	Andreas Heinemann
10.10.2024	<u>Bachelor</u> en droit suisse comme condition pour être inscrit au registre des avocats stagiaires	Arrêt du TF 2C_300/2019 du 31 janvier 2020	Arthur Brunner
17.10.2024	Loi genevoise sur la laïcité de <u>l'État</u> ; contrôle abstrait	Arrêt du TF 2C_1079/2019 du 23 décembre 2021 (proposé pour publication) ; préparation seulement des « Faits » et des <u>consid.</u> 5-8 et 13-14	Arthur Brunner
24.10.2024	Lausanne Action Climat	Arrêt du TF 6B_1295/ <u>2020</u> ; ATF 147 IV 297	Marc Thommen
31.10.2024	Résiliation du bail	ATF 148 III 215	Andreas Heinemann
07.11.2024	Contrat de travail	ATF 147 III 78	Andreas Heinemann
14.11.2024	Interdiction générale des réunions publiques, pendant deux mois et demi au début de la pandémie de Covid-19 (épuiement des voies de recours internes)	EGMR, CGAS c. Suisse, Requête no. 21881/20, arrêt du 15 mars 2022	Arthur Brunner
21.11.2024	Affaire Mike Ben Peter	PE18.004238/PBR/ <u>mji</u> PE18.004238-LML/STL	Marc Thommen
28.11.2024	Responsabilité civile	ATF 133 III 81	Andreas Heinemann
05.12.2024	Assistance au suicide	<u>Arrêt</u> du TF 6B_393/2023	Katia Villard
12.12.2024	Devoirs professionnels du <u>médecin</u> ; sanction disciplinaire; erreur de diagnostic qui a conduit à l'ablation de l'utérus d'une patiente	ATF 149 II 109	Arthur Brunner
19.12.2024	Reserve/ <u>Prüfung</u>		Heinemann/Brunner/Thommen

Visite de la Romande – Dr. Katia Villard

Jeudi, 5 décembre 2024

ATF 6B 393/2013 – Assistance au suicide





Affaire Mike Ben Peter

Tribunal d'Arrondissement de Lausanne

Jugement rendu le 22 juin 2023

PE 18.004238/PBR/mji

et

Cour d'appel pénale

Jugement rendu le 8 juillet 2024

PE 18.004238-LML/STL

Les faits

- I. Faits
- II. Procédure
- III. Droit
- IV. Discussion



Aargauerzeitung.ch

Les faits

„A Lausanne le 28 février 2018 vers 17h00,... la Police municipale de Lausanne, en uniforme, [a] débuté une ronde ayant pour mission la lutte contre le trafic de stupéfiants en rue. Vers 22h00, [un des policiers] a décidé d’opérer dans le quartier de la gare.“



Tribunal d'Arrondissement de Lausanne 22.6.2023

Les faits

„Aux alentours de 22h30, pendant qu’il cheminait dans la rue Ste-Luce en direction de la gare, [un des policiers] a remarqué [Mike Ben Peter] ... se pencher à proximité d’un véhicule stationné et ramasser un sachet plastique.“



Tribunal d'Arrondissement de Lausanne 22.6.2023

Les faits

„Il s’est rapproché et l’a interpellé en lui demandant de lui montrer ce sachet. Alors que [un des policiers] l’avait saisi à un bras pour qu’il le suive, [Mike Ben Peter] s’est débarrassé du sachet, puis s’est débattu en gesticulant, notamment au moment où [un des policiers] a fait appel à des renforts, à 22h48.“



Tribunal d'Arrondissement de Lausanne, C. 2a

Les faits

„Ne parvenant pas à le contenir, [un des policiers] a asséné plusieurs coups de genou à l’entrejambe de [Mike Ben Peter] puis l’a giclé au visage au moyen de son spray au poivre dans le but de le maîtriser... Les policiers on basculé [Mike Ben Peter] sur le ventre, puis l’ont immobilisé dans cette position.“



Tribunal d'Arrondissement de Lausanne 22.6.2023

Les faits

„Rejoints et aidés par [des autres policiers], les premiers intervenants ont ramené les bras de [Mike Ben Peter] dans son dos en utilisant notamment un bâton tactique pour faire levier, permettant son menottage peu avant 22h53.“



Tribunal d'Arrondissement de Lausanne 22.6.2023

Les faits

„Peu avant 22h56 et alors qu’il était toujours maintenu, plusieurs policiers ont remarqué que [Mike Ben Peter] cessait de se débattre et paraissait inconscient.



Tribunal d'Arrondissement de Lausanne 22.6.2023

Les faits

A 22h56, les policiers ont constaté qu'il était en arrêt cardio-respiratoire; ils l'ont retourné sur le dos et ont commencé un massage cardiaque, pendant que [un des policiers] faisait appel aux secours."



Tribunal d'Arrondissement de Lausanne 22.6.2023

Les faits

„Le décès de [Mike Ben Peter] a été constaté le 1 mars 2018; il a été causé par une défaillance multi-viscérale faisant suite à l'arrêt cardio-respiratoire.“



Tribunal d'Arrondissement de Lausanne 22.6.2023

Procédure

- I. Faits
- II. Procédure
- III. Droit
- IV. Discussion



blick.ch

Procédure

- Les autorités pénales vaudoises enquêtent sur l'affaire. Audition commune de policiers.
- 2023: Abandon de l'accusation d'homicide par négligence contre 6 policiers devant le tribunal de district.



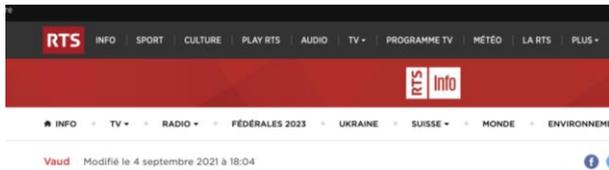
Procédure

- 22 juin 2023: Le Tribunal d'arrondissement de Lausanne acquitte les six policiers.



Police Vaud

30 août 2021:



Un homme tué par balles dans une intervention policière à Morges

[Le cas Morges](#)

Un homme à la peau foncée abattu par la police à la gare

28 février 2018:



[Le cas Mike Ben Peter](#)

6 policiers à genoux sur un homme à la peau foncée

28 octobre 2017:



[Le cas Lamin Fatty](#)

Le police l'avait placé en garde à vue, alors que Fatty était en mauvaise santé en raison d'une opération du cerveau subie peu de temps auparavant

6 novembre 2016:



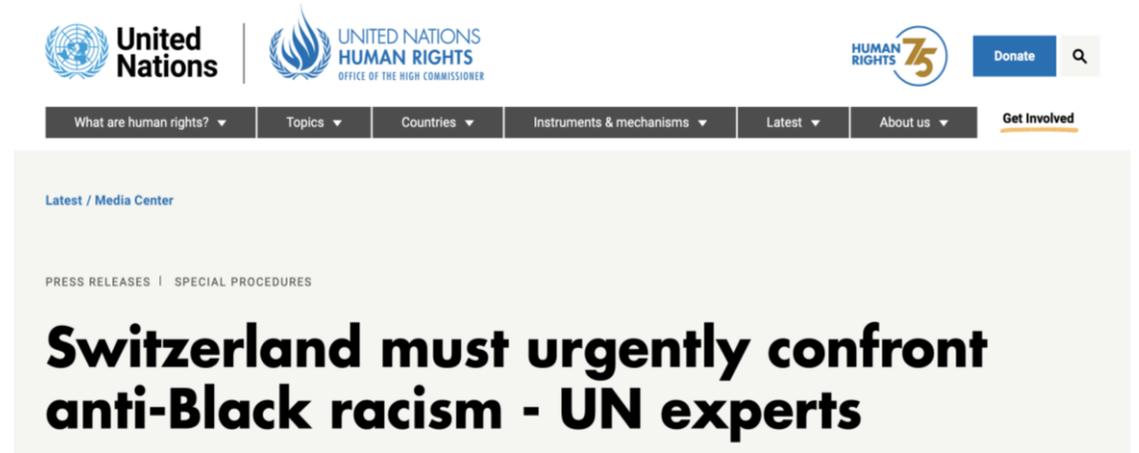
Le procès d'un policier jugé pour meurtre s'est ouvert à Renens

[Le cas Hervé Mandundu](#)

Le police a abattu Nervé Mandundu après qu'il soit sorti de chez lui avec un couteau de cuisine à la main

Profilage racial

« Il n'y a pas suffisamment d'indépendance dans les enquêtes et les poursuites concernant les fautes, les brutalités et les meurtres commis par la police. »



The screenshot shows the United Nations Human Rights Office website. At the top, there are logos for the United Nations and the United Nations Human Rights Office of the High Commissioner. A navigation menu includes links for 'What are human rights?', 'Topics', 'Countries', 'Instruments & mechanisms', 'Latest', 'About us', and 'Get Involved'. A search bar and a 'Donate' button are also visible. The main content area features a press release titled 'Switzerland must urgently confront anti-Black racism - UN experts' under the heading 'Latest / Media Center'.

UN

Droit

- I. Les Faits
- II. Procédure
- III. Droit
- IV. Discussion





Tribunal d'Arrondissement de Lausanne (première instance)

Jugement rendu le 22 juin 2023

[PE 18.004238/PBR/mji](#)

Droit

Rapport d'autopsie: «...les auteures relèvent en substance que le sujet de l'asphyxie positionnelle demeure une grande controverse dans le milieu scientifique, aucune réponse formelle ne pouvant être avancée, sauf celle considérant qu'il s'agit de décès d'origines multifactorielles.»



Tribunal d'Arrondissement de Lausanne, C. 6a

Droit

Rapport d'autopsie: « [MBP] présentait une défaillance multiviscérale..., en relation avec l'origine souvent multifactorielle des décès survenus comme dans le cas d'espèce, les auteures évoquent: sexe masculin, obésité, imprégnation à l'éthanol et/ou à la cocaïne, agitation/ situation de stress, position ventrale, antécédents... chronique/ cardiaque.»



Tribunal d'Arrondissement de Lausanne, C. 6a

Droit

Rapport d'autopsie: « Dans le cas d'espèce, plusieurs de ces facteurs sont réunis, soit agitation/situation de stress, position ventrale, pathologie cardiaque, obésité, sexe masculin. »



Tribunal d'Arrondissement de Lausanne, C. 6a

Droit

Rapport d'autopsie: «En conclusion...
le décès est consécutif à une défaillance
multiviscérale, laquelle fait suite à un
arrêt cardiorespiratoire, dont la cause n'a
pas pu être établie avec certitude.»



Tribunal d'Arrondissement de Lausanne, C. 6a

Droit

Rapport d'autopsie: «Au vu de la relation temporelle entre l'intervention de la police et l'arrêt cardio respiratoire, cette intervention a dû jouer un rôle dans la survenue du décès, car elle est liée à un certain nombre des facteurs de risques mentionnés plus haut et notamment la situation de stress pendant l'interpellation/menottage...»



Tribunal d'Arrondissement de Lausanne, C. 6a

Droit

Expertise médico-légale no. 1: «à la question... s'il serait hautement vraisemblable que [Mike Ben Peter] serait décédé le 1er mars 2018 sans son interpellation par la police, [...], ...»



Tribunal d'Arrondissement de Lausanne, C. 6b

Droit

Expertise médico-légale no. 1: «...les expertes répondent [...] qu'il n'est pas possible de répondre avec certitude... que [Mike Ben Peter] serait décédé sans l'interpellation de la police, du fait des seules pathologies préexistantes. »



Tribunal d'Arrondissement de Lausanne, C. 6b

Droit

Expertise médico-légale no. 2 «Les experts précisent cependant que la coïncidence de mesure de contention avec le décès de l'intéressé ne permet pas de conclure à la causalité même comme co-facteur.»



Tribunal d'Arrondissement de Lausanne, C. 6c

Droit

«Avant d'examiner le problème du lien de causalité, il y a lieu de se pencher sur la violation des devoirs de prudence et le reproche de n'avoir pas réagi adéquatement en fonction des connaissances et des circonstances.»



Tribunal d'Arrondissement de Lausanne, C. 8a

Droit

«Ces considérants amènent le tribunal à admettre qu'... on ne pouvait exiger des prévenus, sur la base de leur expérience et de leurs connaissances respectives, qu'ils agissent différemment.»



Tribunal d'Arrondissement de Lausanne, C. 8d

Droit

«En définitive... le tribunal estime qu'...
on ne peut pas retenir de violation du
devoir de prudence; autrement dit, les...
conditions posées pour retenir d'une
négligence ne sont pas remplies.»



Tribunal d'Arrondissement de Lausanne, C. 8d

Droit

«Le tribunal ne voit pas le moyen de s'écarter du point de vue de spécialistes universitaires et de niveau international, ...de sorte que tout amène à considérer que le lien de causalité n'est pas établi entre l'interpellation et le décès.»



Tribunal d'Arrondissement de Lausanne, C. 10

Procédure

«Le tribunal de district de Lausanne a conclu qu'il n'était pas possible de prouver un lien de causalité entre l'immobilisation en position ventrale et l'arrêt cardiaque... En outre, les policiers n'auraient pas négligé leur devoir de diligence.»





Cour d'appel pénale (deuxième instance)

Jugement rendu le 8 juillet 2024

PE18.004238-LML/STL

Procédure

La négligence: Toute la phase d'intervention ... ne permet pas de constater de comportement qui violerait les règles de prudence applicables en cas d'interpellation en plaquage ventral. L'interpellation de [Mike] était justifiée compte tenu des soupçons fondés indiquant qu'il se livrait à un trafic de stupéfiants.



[Cour d'appel pénale, E. 5.4.1.5](#)

Procédure

La négligence: L'opposition manifestée par [Mike] est directement responsable de l'augmentation des moyens de contrainte mis en œuvre par les policiers pour procéder à son arrestation et le fait que trois policiers aient échoué à le maîtriser témoigne de la détermination dont il a fait preuve.



[Cour d'appel pénale, E. 5.4.1.5](#)

Procédure

La négligence: On ne peut dès lors reprocher aux intimés d'avoir utilisé les moyens de contrainte qui leur ont été enseignés pour le menotter. S'agissant de la pression exercée sur [Mike]... il y a lieu... de retenir que les intimés sont intervenus de manière **proportionnée** à la résistance qui leur a été opposée.



[Cour d'appel pénale, E. 5.4.1.5](#)

Procédure

La faute: [...] le fait que [Mike] se soit constamment opposé physiquement à l'arrestation a conforté les policiers sur la légitimité et la nécessité de leur intervention. Aucune faute ne peut donc leur être reprochée, [Mike] ne leur ayant pas laissé la possibilité d'adapter leur comportement pour réduire les mesures de contrainte exercées sur lui.



[Cour d'appel pénale, E. 5.4.2.4](#)

Procédure

Lien de causalité naturelle: Il convient maintenant de traiter la question principale relative au lien de causalité, soit celle de savoir si le décès de [Mike] serait tout de même survenu, de manière hautement vraisemblable, si celui-ci avait été changé de position après son menottage.



[Cour d'appel pénale, E. 5.4.3.8](#)

Procédure

Lien de causalité naturelle: [...] Ainsi, sur la base des expertises judiciaires médico-légales et quoi qu'il en soit [du] syndrome de délire excité... il n'a pas été établi avec le haut degré de vraisemblance exigé, que [Mike] aurait survécu si les intimes concernés avaient interrompu la position en plaquage ventral dans laquelle celui-ci se trouvait après son menottage.



[Cour d'appel pénale, E. 5.4.3.8](#)

Discussion

- I. Faits
- II. Procédure
- III. Droit
- IV. Discussion



Discussion

Procédure pénale:

- Appréhension ([215 CPP](#))
- Force ([200 CPP](#); [24 LP/VD](#))
- Indépendance ([4](#) CPP)
- Auditions ([142](#) ss CPP)
- Expertise ([182](#) ss CPP)
- Profilage racial



Discussion

Questions de droit pénal:

- Meurtre par dol éventuel ([111](#))
- Homicide par négligence ([117](#))
- Homicide par omission ([117/11](#))
- Mise en danger de la vie ([129](#))
- Lésions corporelles simples ([123](#))
- Voies de fait ([126](#))



Discussion

Questions de droit pénal:

- Meurtre par dol éventuel (111)
- Homicide par négligence (117)
- Homicide par omission (117/11)
- Mise en danger de la vie (129)
- Lésions corporelles simples (123)
- Voies de fait (126)





Homicide par négligence

[Art. 117](#)

Art. 117 – Homicide par négligence

Quiconque, par négligence, cause la mort d'une personne est puni d'une peine privative de liberté de trois ans au plus ou d'une peine pécuniaire.



Art. 117 – Homicide par négligence

Quiconque, par négligence, cause la mort d'une personne est puni d'une peine privative de liberté de trois ans au plus ou d'une peine pécuniaire.



Police

Supérieur hiérarchique

Art. 117 – Homicide par négligence

Quiconque, par négligence, cause la mort d'une personne est puni d'une peine privative de liberté de trois ans au plus ou d'une peine pécuniaire.

I. Typicité

Réalisation involontaire résultat

Résultat

Commission/Omission

Causalité naturelle

Violation devoir de diligence

Règle de diligence/principe de danger

Prévisibilité (causalité adéquate)

Évitabilité

Imputation objective

Risque admissible

Auto-responsabilité

Objectif de protection

II. Illicéité

III. Culpabilité

Art. 117 – Homicide par négligence

Quiconque, par négligence, cause la mort d'une personne est puni d'une peine privative de liberté de trois ans au plus ou d'une peine pécuniaire.

I. Typicité

Réalisation involontaire résultat

Résultat

Commission/Omission

Causalité naturelle

Violation devoir de diligence

Règle de diligence/principe de danger

Prévisibilité (causalité adéquate)

Évitabilité

Imputation objective

Risque admissible

Auto-responsabilité

Objectif de protection

II. Illicéité

III. Culpabilité

Art. 117 – Homicide par négligence

Quiconque, par négligence, cause la mort d'une personne est puni d'une peine privative de liberté de trois ans au plus ou d'une peine pécuniaire.

I. Typicité

Réalisation involontaire résultat

Résultat

Commission/Omission

Causalité naturelle

Violation devoir de diligence

Règle de diligence/principe de danger

Prévisibilité (causalité adéquate)

Évitabilité

Imputation objective

Risque admissible

Auto-responsabilité

Objectif de protection

II. Illicéité

III. Culpabilité

Commission ou Omission

«Pour apprécier... si un comportement constitue un acte ou le défaut d'accomplissement d'un acte, il faut s'inspirer du principe de la **subsidiarité** et retenir un délit de commission chaque fois que l'on peut imputer à l'auteur un comportement actif »



[ATF 129 IV 119](#)

Commission ou Omission

«Pour apprécier... si un comportement constitue un acte ou le défaut d'accomplissement d'un acte, il faut s'inspirer du principe de la **subsidiarité** et retenir un délit de commission chaque fois que l'on peut imputer à l'auteur un comportement actif »



Art. 117 – Homicide par négligence

Quiconque, par négligence, cause la mort d'une personne est puni d'une peine privative de liberté de trois ans au plus ou d'une peine pécuniaire.

I. Typicité

Réalisation involontaire résultat

Résultat

Commission/Omission

Causalité naturelle

Violation devoir de diligence

Règle de diligence/principe de danger

Prévisibilité (causalité adéquate)

Évitabilité

Imputation objective

Risque admissible

Auto-responsabilité

Objectif de protection

II. Illicéité

III. Culpabilité

Causalité naturelle

«Les infractions matérielles supposent un rapport de causalité naturelle entre le comportement de l'auteur et le résultat. Le premier doit être la condition sine qua non de la survenance du second.»



CP CR –Villard/Corboz, Art. 12 N 181 ss.

Causalité naturelle

«La causalité naturelle se détermine selon la théorie de **l'équivalence**, à teneur de laquelle toutes les causes qui concourent à la survenance du résultat sont équivalentes. En d'autres termes, le comportement de l'auteur ne doit pas nécessairement être l'unique, immédiate, ou directe cause du résultat...



CP CR –Villard/Corboz, Art. 12 N 181 ss.

Causalité naturelle

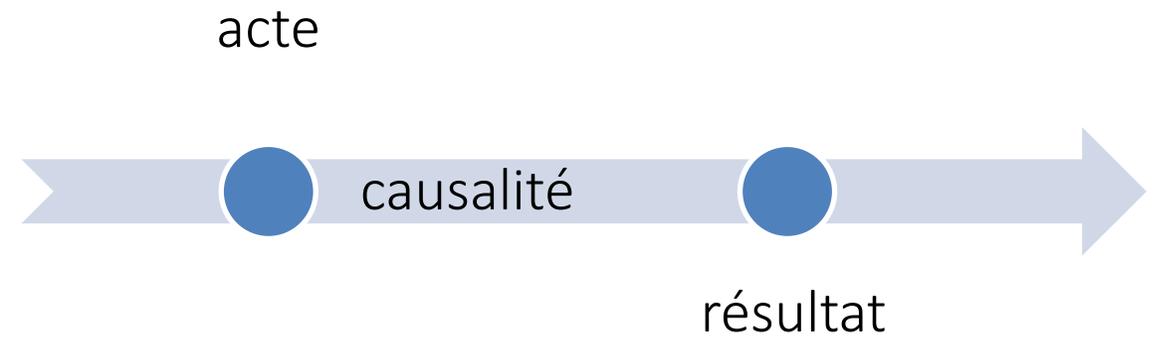
«Le rapport de causalité naturelle s'examine au gré d'un raisonnement hypothétique... si, sans le comportement de l'auteur, le résultat serait tout de même intervenu,... Si l'on doit, au minimum avec un haut degré de vraisemblance, y répondre par la négative, le rapport de causalité naturelle est donné»



CP CR –Villard/Corboz, Art. 12 N 181 ss.

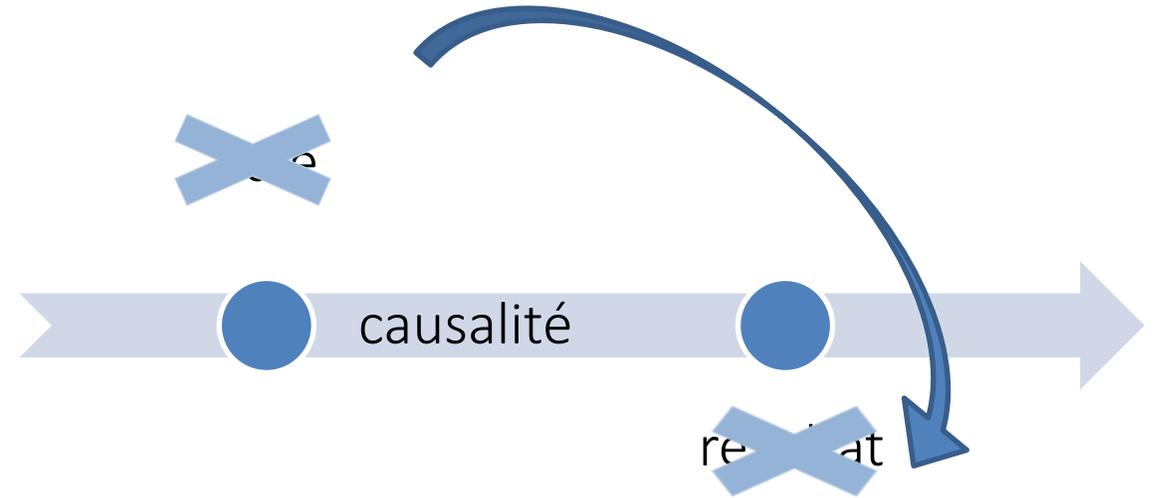
Causalité naturelle

Lien entre l'action et le résultat pouvant être établi par les sciences naturelles.

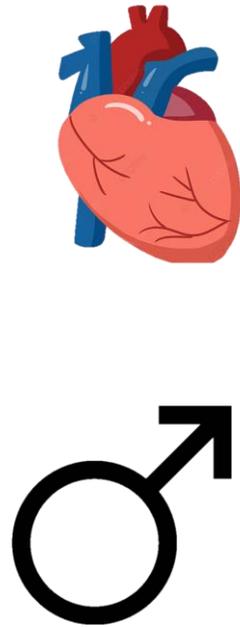


Causalité naturelle

„**Conditio sine qua non**“: Est considérée comme cause naturelle toute action qui ne peut être supprimée sans que le résultat ne soit également supprimé.



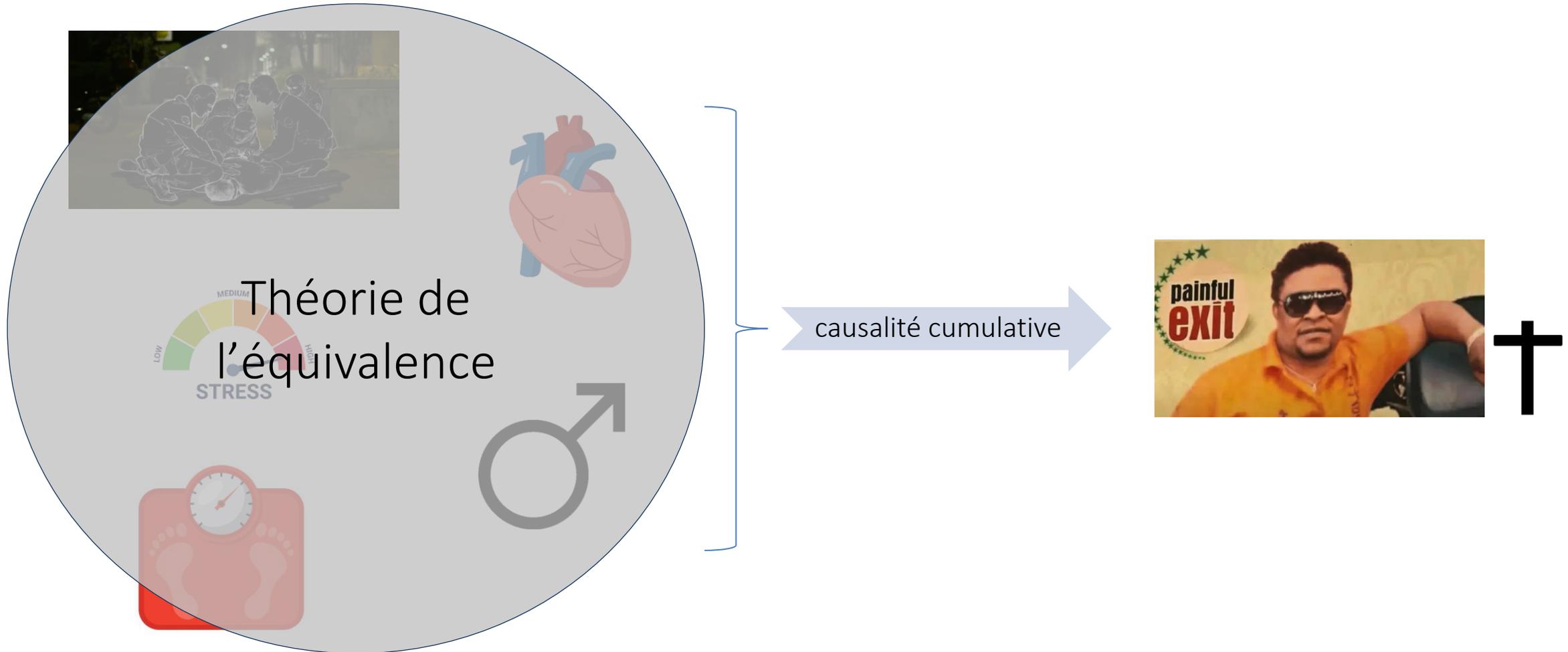
Lien de causalité



causalité cumulative



Lien de causalité



Droit

Expertise médico-légale no. 1: „à la question... s’il serait hautement vraisemblable que [Mike Ben Peter] serait décédé le 1er mars 2018 sans son interpellation par la police, [...], les expertes répondent [...] qu’il n’est pas possible de répondre avec certitude... [qu’il] serait décédé sans l’interpellation de la police, du fait des seules pathologies préexistantes.“



[Tribunal d'Arrondissement de Lausanne, C. 6b](#)

Art. 117 – Homicide par négligence

Quiconque, par négligence, cause la mort d'une personne est puni d'une peine privative de liberté de trois ans au plus ou d'une peine pécuniaire.

I. Typicité

Réalisation involontaire résultat

Résultat

Commission/Omission

Causalité naturelle

Violation devoir de diligence

Règle de diligence/principe de danger

Prévisibilité (causalité adéquate)

Évitabilité

Imputation objective

Risque admissible

Auto-responsabilité

Objectif de protection

II. Illicéité

III. Culpabilité

Règles de diligence

«Le délit...commis par négligence suppose, d'une part, que l'auteur ait violé les règles de prudence que les circonstances lui imposaient... ».



[ATF 129 IV 119](#)

Règles de diligence

«Pour déterminer... les devoirs imposés par la prudence, on peut se référer à des normes édictées par l'ordre juridique pour assurer la sécurité et éviter les accidents; à défaut de dispositions légales..., on peut se référer à des règles... d'associations privées ou semi-publiques lorsqu'elles sont généralement reconnues.»



[ATF 129 IV 119](#)

Règles de diligence

«Le maintien en position des personnes en position ventrale, la tête en bas, doit être évitée. Si cette position ne peut être évitée à court terme la personne doit être mise sur le côté le plus rapidement possible ou en position assise...»



[Humanrights.ch](https://www.humanrights.ch) (traduction propre)

Art. 117 – Homicide par négligence

Quiconque, par négligence, cause la mort d'une personne est puni d'une peine privative de liberté de trois ans au plus ou d'une peine pécuniaire.

I. Typicité

Réalisation involontaire résultat

Résultat

Commission/Omission

Causalité naturelle

Violation devoir de diligence

Règle de diligence/principe de danger

Prévisibilité (causalité adéquate)

Évitabilité

Imputation objective

Risque admissible

Auto-responsabilité

Objectif de protection

II. Illicéité

III. Culpabilité

Causalité adéquate

«Si la causalité naturelle est retenue, il faut encore se demander si le rapport de causalité peut être qualifié d'adéquat, c'est-à-dire si le comportement était propre, d'après le cours ordinaire des choses et l'expérience de la vie, à entraîner un résultat du genre de celui qui s'est produit ».



[ATF 121 IV 207](#)

Causalité adéquate

«La causalité adéquate peut cependant être exclue, l'enchaînement des faits perdant sa portée juridique, si une autre cause concomitante, par exemple une force naturelle, le comportement de la victime, ou celui d'un tiers, constitue une circonstance tout à fait exceptionnelle ...que l'on ne pouvait pas s'y attendre»



CP CR –Villard/Corboz, Art. 12 N 181 ss.

Causalité adéquate

«l'imprévisibilité d'un acte concurrent ne suffit pas en soi à interrompre le rapport de causalité adéquate; il faut encore que cet acte ait une importance telle qu'il s'impose comme **la cause la plus probable...** de l'événement considéré, reléguant à l'arrière-plan tous les autres facteurs qui ont contribué à l'amener, notamment le comportement de l'auteur»



CP CR –Villard/Corboz, Art. 12 N 181 ss.

Art. 117 – Homicide par négligence

Quiconque, par négligence, cause la mort d'une personne est puni d'une peine privative de liberté de trois ans au plus ou d'une peine pécuniaire.

I. Typicité

Réalisation involontaire résultat

Résultat

Commission/Omission

Causalité naturelle

Violation devoir de diligence

Règle de diligence/principe de danger

Prévisibilité (causalité adéquate)

Évitabilité

Imputation objective

Risque admissible

Auto-responsabilité

Objectif de protection

II. Illicéité

III. Culpabilité

Évitabilité

«Une autre condition est... que le résultat ait également pu être évité... on examine un déroulement hypothétique de la causalité et on vérifie si le résultat n'aurait pas eu lieu si l'auteur avait agi conformément à ses obligations. Pour que le résultat soit imputé, il suffit que le comportement de l'auteur ait été la cause du résultat avec un degré de probabilité au moins élevé.»



BGE 135 IV 56

Art. 117 – Homicide par négligence

Quiconque, par négligence, cause la mort d'une personne est puni d'une peine privative de liberté de trois ans au plus ou d'une peine pécuniaire.

I. Typicité

Réalisation involontaire résultat

Résultat

Commission/Omission

Causalité naturelle

Violation devoir de diligence

Règle de diligence/principe de danger

Prévisibilité (causalité adéquate)

Évitabilité

Imputation objective

Risque admissible

Auto-responsabilité

Objectif de protection

II. Illicéité

III. Culpabilité

Art. 15 CP – Légitime défense

Quiconque, de manière contraire au droit, est attaqué ou menacé d'une attaque imminente a le droit de repousser l'attaque par des moyens proportionnés aux circonstances; le même droit appartient aux tiers.



Art. 14 – Actes autorisés par la loi

Quiconque agit comme la loi l'ordonne ou l'autorise se comporte de manière licite, même si l'acte est punissable en vertu du présent code ou d'une autre loi.



Art. 215 CPP – Appréhension

¹ Afin d'élucider une infraction, la police peut appréhender une personne et, au besoin, la conduire au poste dans les buts suivants:

- a. établir son identité;
- b. l'interroger brièvement;
- c. déterminer si elle a commis une infraction;
- d. ...



Art. 200 CPP – Recours à la force

La force ne peut être utilisée qu'en dernier recours pour exécuter les mesures de contrainte; l'intervention doit être conforme au principe de la proportionnalité.



Art. 24 Loi police /VD - Contrainte physique

Il est interdit au fonctionnaire de police de faire subir à quiconque un outrage ou des mauvais traitements. La police peut, pour l'accomplissement de son service, utiliser la force, dans une mesure proportionnée aux circonstances, lorsqu'il n'existe pas d'autre moyen d'agir.



Art. 117 – Homicide par négligence

Quiconque, par négligence, cause la mort d'une personne est puni d'une peine privative de liberté de trois ans au plus ou d'une peine pécuniaire.

I. Typicité

Réalisation involontaire résultat

Résultat

Commission/Omission

Causalité naturelle

Violation devoir de diligence

Règle de diligence/principe de danger

Prévisibilité (causalité adéquate)

Évitabilité

Imputation objective

Risque admissible

Auto-responsabilité

Objectif de protection

II. Illicéité

III. Culpabilité

Art. 21 – Erreur sur l’illicéité

Quiconque ne sait ni ne peut savoir au moment d’agir que son comportement est illicite n’agit pas de manière coupable. Le juge atténue la peine si l’erreur était évitable.



Conclusion

- I. Faits
- II. Procédure
- III. Droit
- IV. Discussion

